

Rapport de la commission des bâtiments de l' AISGE pour le Préavis 04/20 (législature 2016-2021) relatif à une demande de crédit de CHF 274'235.30 TTC financé par un emprunt ou trésorerie courante et destiné au rachat du mobilier scolaire de l'école du Vallon de la commune de Saint-Cergue.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En raison de la pandémie du COVID-19 et des directives de l'OFSP en vigueur, notre commission s'est réunie par le biais d'une vidéo-conférence en date du 13 mai et du 20 mai 2020, entre ces 2 moments, nous avons contacté M. Paul Ménard par mail, afin de lui transmettre nos questions.

Historiquement, l'intention d'achat de l'école du Vallon à St-Cergue avait été validé par l' AISGE (préavis 02/2018) mais en 2019 suite au vœux de la commune de St-Cergue de rester propriétaire du bâtiment, le préavis (02/2019) devenait caduque et rien n'avait été finalement payé par l' AISGE y compris le mobilier. M. Ménard a pu répondre à nos questions et nous a rappelé que la position du CODIR est la suivante : l'ensemble du mobilier scolaire utilisé dans le réseau est la propriété de l' AISGE. D'ailleurs, cette politique de mise en commun du mobilier permet de la souplesse et leur transfert éventuel d'un établissement scolaire à un autre. Dès lors le rachat du mobilier par l' AISGE se justifie.

Au vu de ce qui précède, la commission des bâtiments de l' AISGE, vous recommande d'accepter le préavis 04/20 relatif à une demande de crédit de CHF 274'235.30 TTC pour financer le rachat du mobilier scolaire de l'école du Vallon de la commune de Saint-Cergue.

Trélex, le 30 mai 2020

Les membres présents par vidéo-conférence :

C.Heller-Berger

S.Breitenmoser

M.Bedat

J.Burbidge

C.Deluz